

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 28 MARS 2014

Le vingt-huit mars deux mil quatorze à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par la maire sortant, Mme Claudine CAILLABÈRE, conformément aux articles L 2121-7 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour installer le conseil municipal et élire un maire et ses adjoints.

Date de convocation : 24/03/2014

Etaient présents : Mme Claudine CAILLABÈRE, Maire, Christian AÏCOBERRY, Guillaume BERTRAND, Simone BEZIER, Bernadette BOUFFARD-GOURLOT, Colette BOUREAU, Xavier DOUCET-BARRAUD, Alexandre FARENZENA, Dominique GARDÈRE, Yanick LACHAUD, Bernard MALAISE, Noël MERCIER, David REDON, Françoise SAMUEL, Florent SAUTEREAU, Yolande SOETE.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Claudine CAILLABÈRE, Maire sortant, qui fait l'appel des conseillers élus au 1^{er} tour de scrutin des élections municipales du 23 mars 2014. Mme CAILLABÈRE nomme une secrétaire de séance. Avec l'accord des membres présents, elle désigne Mme Dominique GARDÈRE. Elle donne lecture des résultats constatés aux procès-verbaux de l'élection.

1	Christian AÏCOBERRY	319 voix	9	Yanick LACHAUD	270 voix
2	Guillaume BERTRAND	313 voix	10	Bernard MALAISE	328 voix
3	Simone BEZIER	328 voix	11	Noël MERCIER	315 voix
4	Bernadette BOUFFARD-GOURLOT	306 voix	12	David REDON	278 voix
5	Colette BOUREAU	307 voix	13	Françoise SAMUEL	307 voix
6	Xavier DOUCET-BARRAUD	311 voix	14	Florent SAUTEREAU	309 voix
7	Alexandre FARENZENA	331 voix	15	Yolande SOETE	303 voix
8	Dominique GARDERE	326 voix			

Elle déclare le nouveau conseil municipal installé dans ses fonctions.

Mme CAILLABÈRE explique qu'elle passera la présidence à la doyenne du conseil municipal, à savoir Mme Simone BÉZIER née le 07/02/1942, pour procéder à l'élection du maire et des adjoints. Avant cela, elle lui remet les clés de la mairie et donne lecture du procès-verbal de remise des clés :

« Le 28 mars 2014 à 20h40 minutes, le futur maire atteste avoir reçu ce jour de Mme Claudine CAILLABÈRE, maire sortant, un jeu de clé de la mairie comprenant :

1 clé ouvrant le volet central de la porte de la mairie

1 clé ouvrant les serrures hautes et basses du volet de la mairie,

1 clé ouvrant la porte du secrétariat côté monument aux morts.

Le futur maire est assuré que Mme CAILLABÈRE n'a pas fait de double de ces clés et qu'elle ne possède aucune clé des autres bâtiments communaux. »

Mme CAILLABÈRE passe la présidence à Mme BÉZIER et elle quitte l'assemblée. Mme BÉZIER refait l'appel des conseillers municipaux. Après s'être assurée que la condition de quorum était atteinte, elle invite les membres du conseil à procéder à l'élection du maire.

Elle rappelle que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour et l'élection aura lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

M. AÏCOBERRY et M. LACHAUD sont désignés assesseurs.

D) ELECTION DU MAIRE - 1^{ER} TOUR DE SCRUTIN

Mme BÉZIER demande aux candidats au poste de maire de bien vouloir se faire connaître.

Candidat : M. REDON David.

Les conseillers sont invités à voter (passage à l'isoloir non obligatoire). Chaque conseiller municipal à l'appel de son nom dépose dans l'urne son bulletin de vote.

Le dépouillement du vote a donné le résultat suivant :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (enveloppes déposées)	15
Bulletins blancs	0
Suffrages exprimés	15
Majorité absolue	8

Monsieur David REDON obtient 15 voix. Il est proclamé Maire et il est immédiatement installé.

Mme BÉZIER remet immédiatement les clés à M. REDON qui prend la présidence de la séance. Il remercie les membres du conseil de l'avoir élu maire. DISCOURS

II) DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL POUR FIXER LE NOMBRE D'ADJOINTS.

M. REDON, maire, rappelle qu'en application des articles L 2122-1 et L 2122-2, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, soit 4 adjoints au maire au maximum. Il rappelle que la commune disposait déjà de 4 adjoints et il propose aux conseillers municipaux de fixer à 4 le nombre d'adjoints au maire de la commune. Accord des conseillers municipaux.

Délibération n°2014/013 enregistrée à la Sous-Préfecture de LIBOURNE et publiée le 03/04/2014.

M. REDON invite les conseillers municipaux à procéder à l'élection des adjoints.

A) Election du 1^{er} adjoint - 1^{er} tour de scrutin

M. le Maire propose M. Christian AÏCOBERRY au poste de 1er adjoint et demande s'il y a d'autres candidats pour ce poste.
Candidat : Christian AÏCOBERRY

Le dépouillement du vote a donné le résultat suivant :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (enveloppes déposées)	15
Bulletins blancs	0
Suffrages exprimés	15
Majorité absolue	8

Monsieur Christian AÏCOBERRY obtient 15 voix. Il est proclamé 1^{er} adjoint au maire et il est immédiatement installé.

B) Election du 2^{ème} adjoint - 1^{er} tour de scrutin

M. le Maire propose M. Bernard MALAISE au poste de 2^{ème} adjoint et demande s'il y a d'autres candidats pour ce poste.
Candidat : Bernard MALAISE

Le dépouillement du vote a donné le résultat suivant :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (enveloppes déposées)	15
Bulletins blancs	1
Suffrages exprimés	14
Majorité absolue	8

Monsieur Bernard MALAISE obtient 14 voix. Il est proclamé 2^{ème} adjoint au maire et il est immédiatement installé.

C) Election du 3^{ème} adjoint - 1^{er} tour de scrutin

M. le Maire propose Mme Colette BOUREAU au poste de 3^{ème} adjoint et demande s'il y a d'autres candidats pour ce poste.
Candidat : Colette BOUREAU

Le dépouillement du vote a donné le résultat suivant :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (enveloppes déposées)	15
Bulletins blancs	0
Suffrages exprimés	15
Majorité absolue	8

Madame Colette BOUREAU obtient 15 voix. Elle est proclamée 3^{ème} adjointe au maire et elle est immédiatement installée.

D) Election du 4^{ème} adjoint - 1^{er} tour de scrutin

M. le Maire propose M. Xavier DOUCET-BARRAUD au poste de 4^{ème} adjoint et demande s'il y a d'autres candidats pour ce poste.

Candidat : Xavier DOUCET-BARRAUD

Le dépouillement du vote a donné le résultat suivant :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (enveloppes déposées)	15
Bulletins blancs	0
Suffrages exprimés	15
Majorité absolue	8

M. Xavier DOUCET-BARRAUD obtient 15 voix. Il est proclamé 4^{ème} adjoint au maire et il est immédiatement installé.

Le maire fixe la date de la prochaine réunion du conseil municipal au jeudi 03 avril 2014 à 21h00 pour débattre des points suivants : indemnités des élus, détermination des commissions communales et désignation des membres des commissions, détermination des délégués aux différents Syndicats.

Remerciements au public et à tous.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30 heures.